

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
20

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 26 septembre 2022

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

MEMBRES PRESENTS :

Cécile DELATTRE - Sandrine EPPELE - Karine QUIGNARD - Claudia CARADONNA -
Frédéric SCHALL - Michaël SAINTAUBIN - Christian OST - Guillaume GRIMMER -
Françoise RICHART - Jacques REIS - André ROTH - Denis SCHANN - Claire HUBER -
Bernard SAETTLER - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER - Sofiane AIT IKHLEF - Christian
ANDRIAMAMPANDRY - Roberte IRION - Jean-Marc LOTZ - Chrystèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Daniel CHAMBET-ITHIER – Regina DE ALMEIDA – Raphaèle DEPROST – Eric KREINER –
Elisabeth TAGLANG – Sandra PETER – Nadjoua DJELLAT – Thierry MOSSER – Kathia
GUTH

PROCURATIONS :

Daniel CHAMBET	à	Karine QUIGNARD
Regina DE ALMEIDA	à	Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER
Raphaèle DEPROST	à	Françoise RICHART
Elisabeth TAGLANG	à	Bernard SAETTLER
Sandra PETER	à	Sandrine EPPELE
Eric KREINER	à	Frédéric SCHALL
Nadjoua DJELLAT	à	Roberte IRION
Thierry MOSSER	à	Jean-Marc LOTZ

I – APPROBATION ET INFORMATION

**2022 – 46 (1) : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Rapport au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122 et
L.212223 ;

Vu le registre des Décisions du Maire de la Commune d'Oberhausbergen ;

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2022

Application agréée E.legalite.com

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions du Maire correspondant aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire doivent faire l'objet d'une publicité lors de la séance du Conseil Municipal succédant immédiatement à ces décisions :

Au titre de la délégation n°3 de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 : « *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.* ».

- Un marché de mandat concernant le programme « ERP Prévert » a été attribué à la Société d'Equipement de la Région de Strasbourg pour la durée du programme pour un montant de 128 075 €.

Au titre de la délégation n°4 de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 : « *Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* ».

- Une convention d'occupation de l'église protestante pour l'installation d'un relais radiotéléphonique a été conclue pour une durée de 10 ans avec Bouygues Telecom

Au titre de la délégation n°7 de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 : « *Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières* ».

- Une concession de terrain a été accordée à la famille de M. Gautier SCHIEB STERN pour une durée de 30 ans.
- Une concession de columbarium a été accordée à la famille de Mme Colette RONDY pour une durée de 15 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Cécile DELATTRE

